



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

paludisme

Question écrite n° 35902

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conséquences du réchauffement climatique, s'agissant de la propagation de maladies propagées par les moustiques, notamment le paludisme. Il la prie de bien vouloir préciser dans quelle mesure, en l'état des connaissances scientifiques, le territoire métropolitain pourrait être menacé par de telles épidémies.

Texte de la réponse

Les changements climatiques (évolutions de la température moyenne, de la pluviométrie...) ont potentiellement une influence importante sur l'écologie des arthropodes, et notamment des moustiques. Les moustiques ne peuvent en effet se développer qu'au-dessus d'une certaine température spécifique à chaque famille et même à chaque espèce- et que si cette température se maintient longtemps. Ainsi certains moustiques vecteurs de maladies virales ou parasitaires (aedes, anopheles, culex) pourraient voir leur aire d'implantation, ou les paramètres de leur survie et de leur activité, affectés par le changement climatique. Ces modifications dépendent d'équilibres complexes et conflictuels entre espèces ainsi que des conséquences sur l'environnement des activités humaines (agriculture, urbanisation, pollutions, etc.). Cette question est prise en compte dans le volet sanitaire du plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC, 2011) en cours d'exécution, par la surveillance des arthropodes vecteurs et une expertise entomologique portée par le centre national d'expertise sur les vecteurs (CNEV) que cofinance le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. La survenue de plusieurs cas de paludisme à plasmodium vivax, d'apparence autochtone, en Grèce depuis quelques années est possiblement une conséquence du changement climatique et de la présence d'ouvriers agricoles provenant de pays d'endémie ayant une mauvaise couverture sanitaire. Le CNEV devrait dès cette année contribuer à fournir des éléments actualisés concernant les risques représentés par les anophèles en France, quant à la possibilité de diffusion du paludisme d'importation. Il existe en effet plusieurs espèces de moustiques anophèles présents en métropole, susceptibles de véhiculer le paludisme comme ils l'ont fait durant des siècles dans le passé, dans des conditions écologiques cependant très différentes. Toutefois aucune transmission significative via les anophèles n'a été observée depuis un demi-siècle. Les anophèles présents en Europe du Nord ne sont pas des vecteurs très performants chez l'homme, à la différence des anophèles adaptés aux zones intertropicales. Les conditions de survie des anophèles et leur capacité vectorielle favoriseraient davantage le paludisme le moins grave (plasmodium vivax). Il est important de souligner que la maîtrise du paludisme ne repose pas uniquement sur le contrôle des moustiques, mais sur un ensemble de mesures coordonnées de traitement et de lutte ponctuelle contre les vecteurs, comme cela est pratiqué dans les territoires d'Outre-Mer (exempts de paludisme pour la plupart, alors que les moustiques vecteurs y sont bien présents). En ce qui concerne les maladies virales ou arboviroses, véhiculées par d'autres espèces de moustiques (aedes, culex), un plan de surveillance est mis en oeuvre depuis 2006 et de nombreuses actions sont conduites pour surveiller le vecteur et empêcher la survenue d'éventuelles épidémies de dengue, de chikungunya ou des cas sévères de viroses du Nil Occidental.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35902

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 août 2013](#), page 8577

Réponse publiée au JO le : [16 décembre 2014](#), page 10486